

Madame la Commissaire Enquêteur,

La consultation des documents relatifs au PLU , dont le citoyen peut prendre connaissance sur le site de la Mairie de Saint Mihiel, m'amène à formuler les remarques ci dessous dans le cadre de l'enquête publique :

- des avis favorables ont été émis par diverses instances administratives, malgré de multiples observations :

le dossier complémentaire demandé par celles ci, qui explicite, pour chaque réserve, comment les prescriptions seront intégrées post enquête publique ne semble pas joint aux divers documents consultables sur le site de la commune, dans le cadre de l'enquête publique (cf : Préfet de la Meuse – DDT- du 04/11/2019...)

Merci de m'indiquer quand et où ce dossier sera consultable

- l'offre de terrain à bâtir proposée à d'éventuels acquéreurs ne relèvent pas de zones de qualité attractive ( Quartiers, Avrils, Bel'air ).

Pour répondre à un besoin qui pourrait attirer de nouveaux habitants ou maintenir l'existant, il serait plus judicieux de privilégier quelques possibilités de construction de pavillon dans des endroits à caractère attractif plutôt que de les voir se tourner vers d'autres communes environnantes. La route, dit chemin de Bislée, refaite à neuf par la commune, disposant de tous les réseaux indispensables aux normes de construction et bordée de parcelles de jardins d'environ 10 ares, pour la plupart en friche, pourraient répondre à cette demande (pour exemple : 2 jeunes retraités ayant passé leur jeunesse à St Mihiel viennent d'y acquérir une parcelle de terrain pour y aménager une propriété de villégiature)

- zone d'activité :

Une parcelle de plus de 2 ha située sur la route de Commercy pourrait être rendu constructible en lieu et place des anciennes casernes de Sénarmont. Elle pourrait être mise à disposition d'une entreprise, telle qu'une plateforme de distribution, à moindre coût ( proximité d'un route départementale, réseaux divers existants et accès facile ...) alors que la zone retenue au PLU implique la traversée de la ville et un coût de démolition non négligeable - dans notre ville en pleine désertification faute de travail, il faut penser à l'emploi -.

- les 470 logements vacants (données INSEE) ne pourraient ils pas faire l'objet d'une opération de rénovation , avec l' aide des différents partenaires, afin de les rendre habitables et attractifs pour répondre à d'éventuel demande , plutôt que dépenser l'argent public dans la réhabilitation d'une barre d'immeuble ou la création d'un « éco-quartier » à un endroit absolument pas prisé des habitants et éloigné du centre bourg. Observations identiques pour les zones des Quartiers et des Avrils dont le coût s'avérera prohibitif par rapport au besoin très limité de la collectivité au moins à cours terme.

Souhaitant que ces observations retiennent votre attention, veuillez agréer, Madame la commissaire, l'assurance de ma considération distinguée.

Paul DORLAND